

Paris, le 19 janvier 2017

**PNEUS PIRELLI SAS**  
**Service Compétition**  
**Immeuble Rameau - Paris Nord 2**  
**22 Avenue des Nations**  
**BP 43021 Villepinte**  
**95911 ROISSY CHARLES DE**  
**GAULLES Cédex**

**M. Stefano DE LUCA**

**OBJET: TROPHEE PIRELLI 2017**

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

**jeudi 19 janvier 2017**

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

**C39**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

  
**Agnès DELARUE**  
Responsable Service Compétition

PS : Merci de bien vouloir nous adresser par mail ([bmessant@ffsa.org](mailto:bmessant@ffsa.org)) un exemplaire du règlement définitif.



# Règlement

## Trophée Pirelli 2017

La FFSA organise avec le concours de ses Ligues du Sport Automobile la Coupe de France des Rallyes. La Coupe de France des Rallyes est organisée conformément aux Prescriptions Générales de la FFSA, au Règlement Standard des Rallyes et au Règlement de la Coupe de France des Rallyes. La FFSA est propriétaire de la Coupe de France des Rallyes au sens des dispositions du Code du Sport.

Pneus Pirelli S.A.S., immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 301 768 867 (ci-après "PIRELLI"), dans le cadre de la promotion de sa marque, organise un Trophée, dénommé « Trophée Pirelli 2017 », qui a pour but d'apporter une aide matérielle aux concurrents privés engagés à la Coupe de France des Rallyes. Il est précisé que tous les rallyes organisés dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes, et/ou étant qualificatifs pour celle-ci sont éligibles au « Trophée Pirelli 2017 », à l'exception des rallyes comptant pour le Championnat de France des Rallyes.

Toute modification du présent règlement devra avoir reçu l'accord de la FFSA avant diffusion.

Le simple fait de participer au « Trophée Pirelli 2017 » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

La responsabilité de PIRELLI ne saurait être engagée, si par suite d'un cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, le Trophée devait être annulé ou reporté.

**Préambule**

19 (dix-neuf) classes sont identifiées et primées dans le « Trophée Pirelli 2017 ». Ces classes éligibles au « Trophée Pirelli 2017 » sont issues d'un regroupement par niveaux de performances proches ou équivalents des différentes classes en vigueur dans le règlement FFSA :

| CLASSES   | CATEGORIES DE VOITURES |
|-----------|------------------------|
| Classe 1  | A8 et A8W              |
| Classe 2  | A7                     |
| Classe 3  | A7K et A7S             |
| Classe 4  | A6                     |
| Classe 5  | A6K                    |
| Classe 6  | A5 et A5K              |
| Classe 7  | N1 et R1               |
| Classe 8  | R2                     |
| Classe 9  | R2J                    |
| Classe 10 | N2                     |
| Classe 11 | R3                     |
| Classe 12 | N3                     |
| Classe 13 | N4 et R4               |
| Classe 14 | R5                     |
| Classe 15 | F2000/14               |
| Classe 16 | F2000/13               |
| Classe 17 | F2000/12               |
| Classe 18 | F2000/11               |
| Classe 19 | GT9 et GT10            |

**1. Conditions de participation au « Trophée Pirelli 2017 »**

Le « Trophée Pirelli 2017 » est valable sur tous les rallyes de la Coupe de France et/ou étant qualificatifs pour celle-ci, à l'exception des rallyes comptant pour le Championnat de France des Rallyes, organisés entre le 16 septembre 2016 et 11 septembre 2017.

Pour pouvoir s'inscrire au « Trophée Pirelli 2017 », le pilote devra :

- Acheter auprès de la société IVALTO, ou l'un de ses revendeurs agréés pour le « Trophée Pirelli 2017 », 4 (quatre) pneumatiques identiques de marque Pirelli, de type RK5, RK7, RKW7 ou RK9 entre le 16 Septembre 2016 et le 1<sup>er</sup> Septembre 2017. **Si le pilote utilise plusieurs voitures, il devra acheter quatre (4) pneumatiques identiques pour chaque voiture et ce même si plusieurs des voitures qu'il compte utiliser ont les mêmes dimensions pneumatiques (Par exemple pour 2 (deux) voitures utilisées, même avec des dimensions identiques il faudra acheter 8 (huit) pneumatiques et ainsi de suite) ;**

Pour connaître la liste des revendeurs agréés Ivalto, les pilotes devront contacter Ivalto au numéro suivant : **+33 4 37 41 74 34** ou à l'adresse mail suivante : [contact@ivalto.com](mailto:contact@ivalto.com)

- Remplir un formulaire d'inscription sur le site [www.pirelli.fr](http://www.pirelli.fr), rubrique compétition ou un bulletin d'inscription disponible sur les rallyes auprès de la structure technique Pirelli et les renvoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Pneus Pirelli S.A.S. – Service compétition  
Immeuble Rameau – Paris Nord 2  
22 Avenue des Nations – BP 43021 Villepinte  
95911 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Une fois que ces éléments sont parvenus à PIRELLI, celui-ci validera l'inscription et adressera un courriel de confirmation au pilote à l'adresse email qu'il aura indiqué lors de son inscription.

La date d'inscription est fixée au plus tard à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2017.  
PIRELLI ne pourra être tenu responsable d'un refus d'inscription suite à un envoi tardif du bulletin d'inscription.

Par ailleurs, pour être éligible aux dotations et classements proposés dans le cadre du « Trophée Pirelli 2017 », le pilote devra exclusivement utiliser des pneumatiques de marque PIRELLI, et ce, pendant l'intégralité des rallyes éligibles disputés sur toute la durée du « Trophée Pirelli 2017 ».

Si le pilote inscrit au « Trophée Pirelli 2017 » venait à utiliser d'autres marques de pneumatiques que PIRELLI durant un ou plusieurs rallyes, il se verra alors retirer tous les points acquis au titre du « Trophée Pirelli 2017 ».

Un « Welcome Pack » incluant les éléments d'identification (voir annexes 1 et 2) sera envoyé à chaque équipage. Le pilote devra scrupuleusement respecter les règles d'identification pour sa voiture de compétition selon les normes établies par PIRELLI et précisées en annexes 1 et 2, et ce pour toute la durée du « Trophée Pirelli 2017 ».

Afin de veiller au respect des conditions édictées ci-dessus, et de bénéficier des dotations proposées dans le cadre du « Trophée Pirelli 2017 », une photo de la voiture sur chaque rallye concerné pourra être demandée par Pirelli. Cette photo, qui devra être envoyée à PIRELLI, par email à : [trophee.pirelli@pirelli.com](mailto:trophee.pirelli@pirelli.com) ou par voie postale à l'adresse indiquée précédemment, fera office de preuve d'utilisation. Des contrôles inopinés et aléatoires seront effectués par PIRELLI sur les rallyes éligibles au « Trophée Pirelli 2017 ».

**En cas de changement de voiture, de dégradation des éléments de carrosserie de la voiture, le pilote s'engage à demander l'envoi de nouveaux éléments d'identification auprès de PIRELLI par email à [trophee.pirelli@pirelli.com](mailto:trophee.pirelli@pirelli.com) et ce, dans les plus brefs délais. Seule la présentation à PIRELLI de cet email pourra éviter la prise en compte des défauts d'identification constatés.**

Il est de la responsabilité des pilotes de s'assurer si nécessaire de la prise en compte effective de leur inscription auprès de PIRELLI, ainsi que de la bonne réception du « Welcome Pack ».

Afin que les résultats réalisés sur chaque rallye éligible au « Trophée Pirelli 2017 » soient enregistrés et comptabilisés, les pilotes inscrits au « Trophée Pirelli 2017 » devront adresser un mail à PIRELLI indiquant :

- le type de rallye (régional ou national) ;
- le classement général final ;

- le classement par classe ;
- le nombre de partants dans la classe concernée.

**Cet email devra être adressé à [trophee.pirelli@pirelli.com](mailto:trophee.pirelli@pirelli.com) au plus tard 10 (dix) jours après la fin du rallye.**

**Tous les résultats qui ne seront pas envoyés à l'adresse mail précédemment citée dans un délai de 10 (dix) jours maximum après la fin du rallye ne seront pas pris en compte dans les classements du « Trophée Pirelli 2017 ».**

Les résultats remontés auprès de PIRELLI seront mis en ligne sur le site [www.pirelli.fr](http://www.pirelli.fr) rubrique compétition.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives aux classements mis en ligne par PIRELLI doivent être formulées par écrit à l'adresse email suivante : [trophee.pirelli@pirelli.com](mailto:trophee.pirelli@pirelli.com) au plus tard 20 (vingt) jours après la fin du rallye. Aucune contestation envoyée passé ce délai ne sera examinée par PIRELLI.

En cas de non-respect de l'ensemble des règles définies ci-dessus lors d'un rallye, aucun des résultats (points et/ou dotations) comptabilisables dans le cadre du « Trophée Pirelli 2017 » ne sera pris en compte.

PIRELLI se réserve le droit de prendre, à l'encontre du pilote, différentes sanctions concernant la prise en compte de ses résultats et sa participation aux différents classements du « Trophée Pirelli 2017 ». Ces sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion du pilote du « Trophée Pirelli 2017 » en cas de non-respect répété des conditions énumérées ci-dessus. Seule PIRELLI ou tout représentant désigné par ce dernier pourra juger de cette conformité.

## **2. Système de calcul des points pour les classements du « Trophée Pirelli 2017 »**

Pour chaque rallye disputé dans le cadre du « Trophée Pirelli 2017 », le pilote marquera des points qui seront pris en compte dans l'établissement des classements du « Trophée Pirelli 2017 ».

Ces points seront calculés et comptabilisés uniquement si :

- Le pilote est effectivement inscrit au « Trophée Pirelli 2017 » ;
- Le pilote apparaît au classement officiel final du rallye ;
- Le pilote respecte l'ensemble des conditions de participation au « Trophée Pirelli 2017 ».

Les concurrents ayant eu recours au rallye 2 ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Il est toutefois précisé que tout pilote qui concourt à un rallye et qui abandonne volontairement ou non (notamment suite à un problème technique) ne pourra prétendre à aucune attribution de points au titre du rallye.

### **2.1 Base du Calcul des points**

Le système de calcul des points est identique pour chaque rallye et chaque participant au « Trophée Pirelli 2017 ».

Ce calcul des points est réalisé via une formule mathématique basée sur 4 (quatre) scores, établis selon :

- **Le nombre de pilotes dans la classe FFSA partants sur le rallye, inscrits ou non au « Trophée Pirelli 2017 »**

Sur la base de la liste officielle des autorisés à prendre le départ sur chaque rallye, pour chaque classe FFSA et en fonction du nombre de partants dans cette même classe, seront attribués les points de participation suivants :

| <b>Nombre de pilotes partants dans la même classe</b> | <b>Nombre de points attribués au pilote</b> |
|---|---|
| De 1 à 4 inclus                                       | 3   |
| De 5 à 10 inclus                                      | 5   |
| A partir de 11 et plus                                | 7   |

- **Le classement du pilote dans sa classe FFSA sur le rallye**

Sur la base du classement général officiel de chaque rallye, pour chaque classe FFSA et en fonction des positions dans cette même classe, seront attribués au pilote les points suivants :

| <b>Classement par classe</b> | <b>Nombre de points attribués au pilote</b> |
|------------------------------|---|
| 1                            | 20  |
| 2                            | 14  |
| 3                            | 10  |
| 4                            | 8   |
| 5                            | 6   |
| 6                            | 4   |
| 7                            | 2   |

- **Le type de rallye : « Régional » ou « National »**

Sur la base du type de rallye auquel le pilote participe, sera attribué un coefficient de bonus :

| <b>Type de rallye</b> | <b>Coefficient</b> |
|-----------------------|--------------------|
| National              | 1.5                |
| Régional              | 1                  |

- **Le classement général final du pilote sur le rallye**

Sur la base du classement final officiel de chaque rallye, seront attribués au pilote, en fonction du classement final général final, les points suivants :

| <b>Classement général final</b> | <b>Nombre de points attribués au pilote</b> |
|---------------------------------|---|
| 1                               | 10  |
| 2                               | 7   |
| 3                               | 5   |
| 4                               | 4   |
| 5                               | 3   |
| 6                               | 2   |
| 7                               | 1   |

## 2.2 Formule de calcul

Le nombre total de points acquis par pilote pour chaque rallye disputé est égal à :

$$((\text{Score 1} + \text{Score 2}) \times \text{Score 3}) + \text{Score 4}$$

## 2.3 Score Total

Le score total constitue le nombre de points attribués à chaque pilote sur les rallyes auxquels il aura participé.

## 3. Classements finaux

L'ensemble des classements finaux seront établis à partir du 21 septembre 2017. **Parmi tous les résultats remontés pour chaque rallye éligible au « Trophée Pirelli 2017 » et calculés selon la formule détaillée à l'article 2.2, seuls les 6 (six) meilleurs résultats réalisés par chaque pilote seront pris en compte dans le calcul des classements.**

En cas d'égalité de points entre pilotes dans l'un des classements du « Trophée Pirelli 2017 » :

- Le premier critère d'attribution de la victoire entre les deux pilotes sera le nombre de points total acquis dans le cadre du « Trophée Pirelli 2017 » tels que définis à l'article 2.3 ;
- En cas de nouvelle égalité, le second critère d'attribution de la victoire sera l'âge du pilote. La victoire sera attribuée au plus jeune des deux pilotes.

Pour le « Trophée Pirelli », il y aura un classement par Classe, un classement Général Final, un classement Rookies et un classement Ladies tels que définis à la section DOTATIONS.

Pour rappel, il est possible de concourir simultanément dans différentes classes du « Trophée Pirelli 2017 » et prétendre aux dotations proposées, uniquement dans la mesure où les conditions de participation détaillées dans l'article 1 sont respectées pour l'ensemble des voitures inscrites au « Trophée Pirelli 2017 ».

- Pour tout pilote inscrit au « Trophée Pirelli 2017 » disputant des rallyes avec différentes voitures, et dotation en fonction des victoires de classe :
  - Les victoires acquises dans la même classe avec des voitures différentes sont cumulables afin de pouvoir prétendre à la dotation proposée pour 4 ou 6 victoires de classe ;
  - Les victoires acquises dans différentes classes sont cumulables afin d'obtenir la dotation proposée pour 4 ou 6 victoires de classe.
- Pour tout pilote inscrit au « Trophée Pirelli 2017 » et qui viendrait à disputer des rallyes avec différentes voitures, et souhaitant comptabiliser ses points dans les différents classements du « Trophée Pirelli 2017 », le système de classement est le suivant :
  - Les classements pour chacune des 19 (dix-neuf) classes du « Trophée Pirelli 2017 » resteront indépendants les uns des autres. Les points

enregistrés dans une classe ne pourront être transférés vers une autre classe ;

- Les classements étant indépendants et non transférables d'une classe vers une autre, il est possible d'être désigné simultanément vainqueur dans plusieurs des 19 (dix-neuf) classes du « Trophée Pirelli 2017 » ;
- Dans le cas où un pilote serait désigné vainqueur dans plusieurs des 19 (dix-neuf) classes du « Trophée Pirelli 2017 », le pilote pourra prétendre recevoir la dotation prévue pour chacune des classes qu'il aura gagnée.

- Le classement général prendra en compte les 6 (six) meilleurs résultats obtenus dans l'ensemble des différentes classes dans lequel le pilote est inscrit.  
Un pilote pourra donc être désigné vainqueur du classement général final du « Trophée Pirelli 2017 » en cumulant ses 6 meilleurs résultats obtenus dans des classes différentes du « Trophée Pirelli 2017 ».

#### **4. Dotations**

PIRELLI fournira aux pilotes un justificatif pour chaque dotation effectuée dans le cadre du « Trophée Pirelli 2017 ». Le financement de l'ensemble des dotations proposées dans le cadre du « Trophée Pirelli 2017 » est intégralement pris en charge par PIRELLI.

Le « Trophée Pirelli 2017 » propose différents types de dotations à l'ensemble de ses participants, déterminés comme suit :

##### **4.1. Dotations pour l'achat de 4 pneumatiques dans la limite des stocks disponibles**

Pour l'achat de 4 (quatre) pneumatiques **de taille et de type identiques** dans la gamme RK5, RK7, RK9 ou RKW7 du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Mai 2017 inclus et facturés dans ce délai, le pilote se verra offrir, dans la limite des stocks disponibles un pneumatique de taille identique, et au choix dans la gamme RK5, RK7, RKW7 ou RK9.

Afin de bénéficier de cette offre, il est obligatoire :

- De s'inscrire au « Trophée Pirelli 2017 » via le lien suivant : <http://www.pirelli.com/minisite/promo/trophee-pirelli> ou par le biais d'un bulletin d'inscription disponible auprès de IVALTO sur les rallyes ou auprès des revendeurs agréés de IVALTO pour le « Trophée Pirelli 2017 » ;
- D'acheter 4 (quatre) pneumatiques auprès d'IVALTO ou l'un de ses revendeurs agréés pour le « Trophée Pirelli 2017 ».

##### **4.2. Dotations pour le cumul de victoires de classe « Trophée Pirelli 2017 »**

Ce système de dotation récompense les pilotes inscrits au « Trophée Pirelli 2017 » en fonction de leurs performances dans leurs classes respectives sur des rallyes éligibles dans le cadre du « Trophée Pirelli 2017 ». Il s'agit, dans le cadre de ces dotations uniquement, des classes en vigueur dans le règlement FFSA, et non des classes 1 à 19 citées ci-dessus.

Aux seuils atteints de 4 et 6 victoires de classe dans le cadre de ces rallyes, le pilote remportera 1 (un) pneumatique de taille et de type identique à ceux achetés durant la saison :



- 4<sup>ème</sup> Victoire de classe = 1 (un) pneumatique offert ;
- 6<sup>ème</sup> Victoire de classe = 1 (un) pneumatique supplémentaire offert.

Ces dotations peuvent être cumulées si le pilote concourt dans les différentes classes éligibles au « Trophée Pirelli 2017 »

### **4.3. Dotations pour les victoires au classement général des rallyes**

Ce système de dotation récompense les pilotes inscrits au « Trophée Pirelli 2017 » en fonction de leurs performances au classement général officiel sur des rallyes valables dans le cadre du « Trophée Pirelli 2017 ».

Pour chaque victoire au classement général du rallye, le pilote se verra offrir : 2 (deux) pneumatiques slick de taille et type identiques (RK5, RK7, RKW7 ou RK9).

### **4.4. Dotations pour les vainqueurs des classements du « Trophée Pirelli 2017 »**

A partir du 21 Septembre 2017 seront établis les classements finaux du « Trophée Pirelli 2017 ». Ces classements récompensent :

#### **4.4.1 Les pilotes vainqueurs des classes du « Trophée Pirelli 2017 »**

En fin de saison, afin de récompenser les pilotes vainqueurs de leurs classes du « Trophée Pirelli 2017 » (soit les classes 1 à 19 détaillées en préambule), PIRELLI offrira pour chacune des classes :

- 2 (deux) pneumatiques si le nombre de pilotes ayant inscrit des points dans la classe est inférieur à 8 (huit) pilotes ;
- 4 (quatre) pneumatiques si le nombre de pilotes ayant inscrit des points dans la classe est supérieur à 8 (huit) pilotes.

#### **4.4.2 Le pilote vainqueur du classement général du « Trophée Pirelli 2017 »**

Le vainqueur du classement général final du « Trophée Pirelli 2017 » sera le pilote qui aura cumulé le plus de points sur les 6 (six) meilleurs résultats de sa saison, et ce quelle que soit sa classe. Le vainqueur du classement général du « Trophée Pirelli 2017 » se verra offrir :

- Le montant des droits d'engagement pour un Rallye à choisir dans le calendrier de la Coupe de France des Rallyes 2018. Tous les autres frais pour ce rallye resteront à la charge du pilote. Le pilote devra informer PIRELLI, par écrit (courrier papier, email), de sa présence ou non au minimum 2 semaines avant la date prévisionnelle du rallye. En cas d'empêchement ou de renonciation à la participation au « rallye choisi » du pilote vainqueur, l'engagement ne sera pas exigible pour tout autre rallye ultérieur ;
- 4 (quatre) pneumatiques de taille identique, et au choix dans la gamme RK5, RK7, RKW7 ou RK9.

#### **4.4.3 Les pilotes vainqueurs des catégories Rookies et Ladies du « Trophée Pirelli 2017 » ;**

Sont désignés comme pilotes « Rookies » tous les pilotes nés après le 16 Septembre 1990. Tous les pilotes remplissant cette condition et étant inscrits au « Trophée Pirelli 2017 » seront automatiquement inscrits au classement « Rookies ».

Le vainqueur final du classement Rookies sera le pilote inscrit au classement Rookies ayant cumulé le plus de points sur les 6 (six) meilleurs résultats enregistrés pour le « Trophée Pirelli 2017 », quelle que soit sa classe.

Sont désignés comme pilotes « Ladies » tous les pilotes de sexe féminin. Tous les pilotes remplissant cette condition et étant inscrits au « Trophée Pirelli 2017 » seront automatiquement inscrits au classement « Ladies ».

Le vainqueur final du classement Ladies sera le pilote inscrit au classement Ladies ayant cumulé le plus de points sur les 6 (six) meilleurs résultats enregistrés pour le « Trophée Pirelli 2017 », quelle que soit la classe.

Le pilote vainqueur du classement « Trophée Pirelli Rookies 2017 » et le pilote vainqueur du classement « Trophée Pirelli Ladies 2017 » se verront tous 2 offrir le montant des droits d'engagement à un rallye à choisir dans le calendrier de la Coupe de France des Rallyes 2018. Tous les autres frais pour ce rallye resteront à la charge du pilote.

Le pilote de chaque catégorie devra informer PIRELLI, par écrit (courrier papier, email), de sa présence ou non au minimum 2 semaines avant la date prévisionnelle du rallye choisi. En cas d'empêchement ou de renonciation à la participation au « rallye choisi du pilote vainqueur, l'engagement ne sera pas exigible pour tout autre rallye ultérieur.

#### **4.5. Non cumul des dotations du classement général du « Trophée Pirelli 2017 », du classement « Trophée Pirelli Rookies 2017 » et du classement « Trophée Pirelli Ladies 2017 »**

Dans le cas où un pilote serait simultanément vainqueur de plusieurs classements du Trophée Pirelli 2017 (parmi le classement général, le classement Rookies ou le classement Ladies précédemment cités), le pilote se verra uniquement attribuer une seule des dotations prévues pour l'un des classements. La dotation du Vainqueur du « Trophée Pirelli 2017 » primera sur les autres.

#### **4.6. Délais de retrait des dotations**

PIRELLI informera le ou les vainqueurs via l'adresse email communiquée lors de leur inscription.

**Pour toutes les dotations de pneumatiques détaillés ci-dessus, l'équipage disposera alors d'un délai de 2 (deux) mois à compter de la communication par PIRELLI pour réclamer sa dotation à la société IVALTO. A l'expiration de ce délai, les dotations non récupérées seront définitivement perdues.**

### **5. Communication**

PIRELLI se réserve le droit d'exploiter tous les résultats du « Trophée Pirelli 2017 » à des fins publicitaires. Tout pilote inscrit au « Trophée Pirelli 2017 » autorise PIRELLI à exploiter ses résultats, son image, ainsi que celle de sa voiture à des fins publicitaires. En conséquence,

tous les pilotes inscrits au « Trophée Pirelli 2017 » auront leur fiche signalétique et leurs photos sur le site [www.pirelli.fr/competition](http://www.pirelli.fr/competition) ainsi que leurs résultats mis à jour après chaque rallye.

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique aux Fichiers et aux Libertés, les participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant. Ils peuvent exercer ces droits sur simple demande adressée à : [contactcentertyres.fr@pirelli.com](mailto:contactcentertyres.fr@pirelli.com).

#### Présence de PIRELLI

PIRELLI se réserve le droit d'être partenaire d'événements dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes et/ou étant qualificatifs pour celle-ci. Ces éléments devront au préalable faire l'objet d'un accord entre l'organisateur concerné, la FFSA et PIRELLI.

**Annexe 1 : Identification de la voiture**

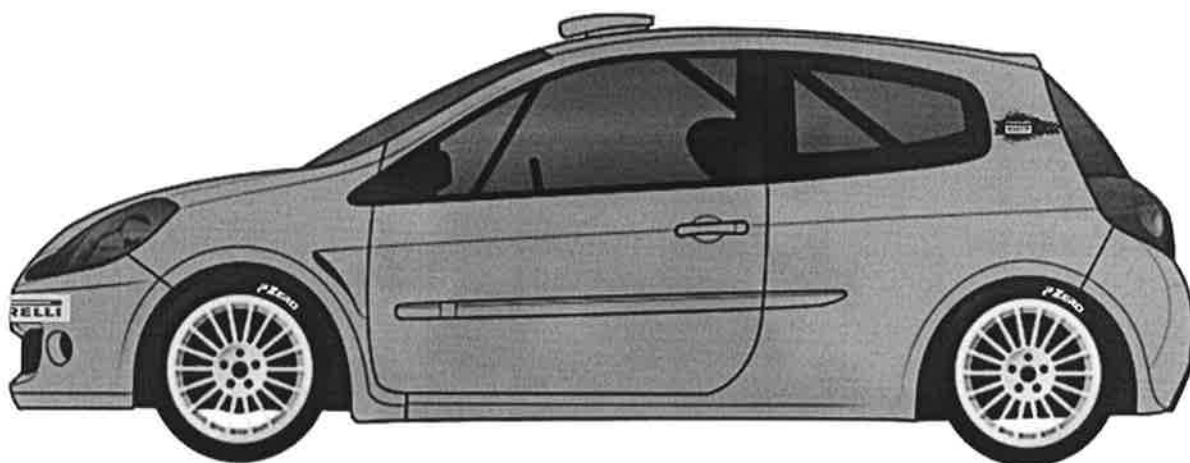


**Pare-choc avant**

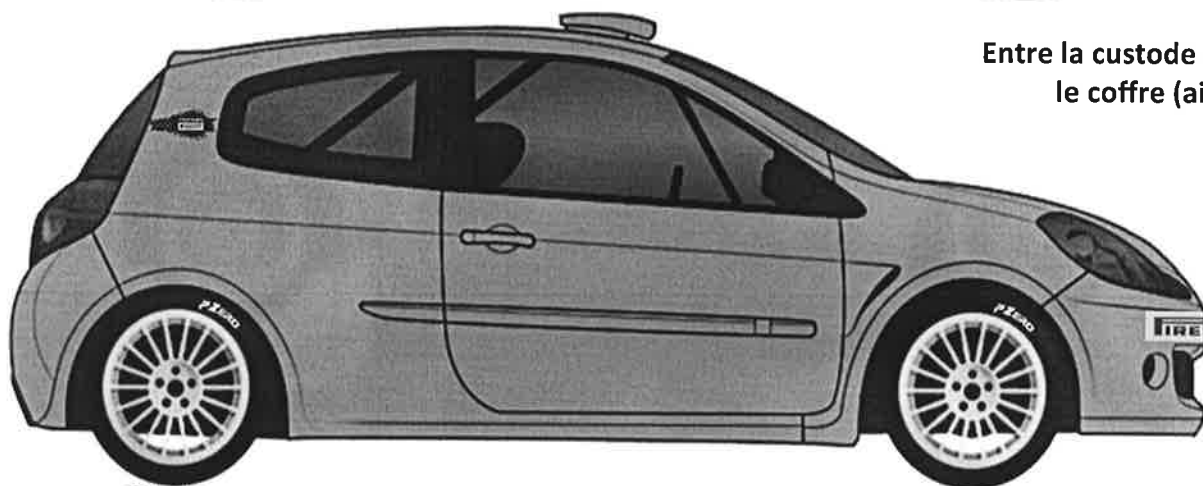


**Pare-choc arrière**

**Entre la custode arrière et le coffre (aile gauche)**



**Entre la custode arrière et le coffre (aile droite)**



## Annexe 2 : Identification du Pilote



## Annexe 3 : Descriptif du Welcome Pack PIRELLI (pilote et copilote)

- 2 x Casquettes podium ;
- 4 Stickers pare-choc (28 cm x 8 cm) ;
- 1 stickers Trophée Pirelli 2017 pour aile gauche ;
- 1 stickers Trophée Pirelli 2017 pour aile droite ;
- 2 broderies combinaison (conforme aux normes réglementaires « anti-feu »).  
L'équipage s'engage à coudre ces broderies avec du fil conforme aux normes réglementaires « anti-feu ».

**Ces dotations ne seront envoyées après réception d'un justificatif d'achat des 4 (quatre) pneus ainsi que du bulletin d'inscription dûment rempli.**